



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 37336

Texte de la question

M Alain Richard attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement, sur la question écrite n° 33927 concernant la modification envisagée de la rubrique 286 de la nomenclature des installations classées relative aux dépôts de ferraille et faisant apparaître que les dépôts contenant plusieurs milliers de « carcasses » automobiles risquent de ne plus être soumis à autorisation, au titre de la législation « installations classées ». Il souligne que l'autorité administrative ne disposera plus du pouvoir de s'opposer à l'implantation de tels dépôts qui pourront donc surgir à n'importe quel endroit. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser quels seront les moyens juridiques dont disposeront le préfet ou le maire pour s'opposer à l'implantation des dépôts de ferraille de moins de 5 000 mètres carrés.

Données clés

Auteur : [M. Richard Alain](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37336

Rubrique : Installations classées

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 février 1988, page 858